

Règlement du jeu-concours

« JEU ACTIVILONG/GAZELLE-50 masques sprays multi-soins à gagner »

ARTICLE 1

La société LABOMAI, 2 avenue du Montboulon ZA du sauvoy 77165 Saint-Soupplets, organise un jeu-concours accessible du samedi 10 mai au lundi 30 juin 2014 inclus sur le site www.actiliss.com.

La participation à ce jeu est gratuite sans obligation d'achat et implique l'acceptation pleine et entière du règlement par les participants et son application par la société organisatrice.

ARTICLE 2

La participation à ce jeu-concours est ouverte à toute personne physique âgée de 18 ans minimum, pénalement responsable, résident en France Hexagonale et disposant d'un accès à internet et bénéficiant d'une adresse électronique, à l'exception des membres du personnel de la société LABOMAI, de ses partenaires, de tout parrain ou annonceur et de leur famille directe vivant sous le même toit, ainsi que les membres de l'Etude DARRICAU-PECASTAING.

ARTICLE 3

Le jeu concours « JEU ACTIVILONG/GAZELLE-50 masques sprays multi-soins à gagner » est accessible du samedi 10 mai au lundi 30 juin 2014 inclus.

Le jeu est annoncé sur le magazine Gazelle, sa page facebook : www.facebook.com/pages/GAZELLE-MAG, son site Internet : www.gazellemag.com et sur nos réseaux sociaux facebook : www.facebook.com/Activilong , instagram : ActivilongParis, twitter : <https://twitter.com/activilong>.

Pour participer au jeu-concours « 50 masques sprays multi-soins à gagner », les internautes sont invités à se rendre sur la page d'accueil du site internet « actiliss.com », et à remplir le formulaire en ligne.

Les champs à remplir pour participer sont les suivants : civilité, nom, prénom, adresse email, numéro de téléphone (optionnel).

ARTICLE 4

Les dotations du présent jeu concours sont les suivantes : 50 Masques Sprays Multi-soins Actiliss d'une valeur de 9 euros chacun.

Les photos, illustrations disponibles sur les réseaux sociaux et sur le formulaire d'inscription en ligne ne sont pas contractuelles.

Ces lots ne sont ni échangeables, ni remboursables. En conséquence, ils ne peuvent donner lieu à aucune contrepartie financière.

ARTICLE 5

Les 50 premiers inscrits ayant rentrés toutes les informations demandées à l'exception du numéro de téléphone (optionnel) gagnent un Masque Spray Multi-soin Actiliss. La liste des 50 premiers sera révélée par le représentant légal de la société LABOMAI.

Dans le cas où le gagnant ne confirmerait pas son gain dans les délais prévus ci-après ou pour toute autre raison, la société organisatrice se réserve le droit de renoncer à attribuer le lot au gagnant.

ARTICLE 6

Le LABOMAI ne peut en aucun cas être tenue responsable en cas de problème d'acheminement ou de perte du courrier par La Poste.

Il en est de même pour tout problème lié à l'installation téléphonique ou informatique des participants.

ARTICLE 7

La société organisatrice se réserve le droit, pour quelle que raison que ce soit, de modifier, prolonger, écourter, suspendre ou annuler ce jeu-concours, sans que sa responsabilité ne soit engagée de ce fait. Aucun dédommagement ne pourra être demandé par les candidats.

La société organisatrice se réserve la possibilité de remplacer les lots par des produits d'une valeur égale ou supérieure en cas d'indisponibilité dudit lot, sans qu'aucune réclamation ne puisse être formulée à cet égard.

Tout lot non réclamé dans un délai d'un mois après le 30 juin 2014 restera la propriété de LABOMAI .

Dans le cas où l'identité et/ou l'adresse du gagnant s'avérerait erronée(s), LABOMAI ne pourra être tenu responsable.

ARTICLE 8

Une même personne ne peut participer qu'une fois à un même jeu-concours pendant toute la durée du jeu.

Le non-respect de cette clause entraînera la disqualification immédiate du participant. Ne seront prises en considération les candidatures dont les coordonnées seront incomplètes, celles adressées en nombre, celles adressées après les délais prévus ci-dessus ou celles qui ne seraient pas conformes aux dispositions du présent règlement.

ARTICLE 9

Les frais de connexion à Internet nécessaires à la participation (base forfaitaire 0,22 € TTC/participation) seront remboursés sur simple demande écrite à LABOMAI/ Concours « **JEU ACTIVILONG/GAZELLE-50 masques sprays multi-soins à gagner** », 2 avenue du Montboulon ZA du sauvoy 77165 Saint-Souplets.

Toute demande de remboursement ne contenant pas les informations ci-dessous ne pourra être traitée :

- Nom du Jeu-Concours : « **JEU ACTIVILONG/GAZELLE-50 masques sprays multi-soins à gagner** »
- Nom et prénom du Participant, adresse e-mail ;
- L'heure et la date de connexion ;
- Un Relevé d'Identité Bancaire.

Une seule demande de remboursement des frais de connexion par mois et par participant sera prise en compte conformément aux spécifications énoncées ci-dessus.

Toutefois, les accès au site s'effectuant sur une base gratuite ou forfaitaire (tels que notamment connexion par câble, ADSL ou liaison spécialisée) ne pourront donner lieu à aucun remboursement dans la mesure où l'abonnement aux services du fournisseur d'accès est contracté pour le compte de l'internaute et/ou pour son usage de l'Internet en général, et que le fait pour le participant de se connecter au site et de participer aux jeux, ne lui occasionne aucun frais ou débours supplémentaire.

ARTICLE 10

Les gagnant(e)s autorisent expressément et gracieusement l'utilisation et la diffusion de son nom et adresse sur le site Internet www.actiliss.com ainsi qu'à l'occasion de toute campagne publicitaire ou promotionnelle liée au présent jeu-concours. Dans ce cas, aucune participation financière de l'intéressé, sous quelle que forme que ce soit, ne pourra être exigée.

ARTICLE 11

Conformément à la « loi informatique et Libertés » du 6 janvier 1978, les participants disposent d'un droit d'accès, de rectification et de retrait des informations nominatives les concernant en écrivant à l'adresse du jeu. Ces informations sont destinées à la société organisatrice et sont obligatoires pour la participation au jeu et l'attribution des gains aux gagnants. A défaut, la participation sera considérée comme nulle.

ARTICLE 12

La participation à ce jeu implique l'acceptation pure et simple du présent règlement. Tout litige révélera de la juridiction compétente.

Le présent jeu est soumis à la loi française.

Le présent règlement est déposé à la SCP DARRICAU PECASTAING, Huissiers de Justice associés, 4 place Constantin Pecqueur, 75018 Paris. Le règlement est consultable sur le site Internet de l'étude <http://www.etude-dp.fr> dans la rubrique jeux concours puis « Consulter les règlements de jeux-concours ».

Le règlement peut-être adressé à titre gratuit à toute personne qui en fait la demande à l'adresse suivante : LABOMAI/ Concours « 50 masques sprays multi-soins à gagner », 2 avenue du Montboulon ZA du sauvoy 77165 Saint-Souplets. Les frais de Timbre seront remboursés au tarif lent en vigueur sur simple demande jointe à la demande.